### Josée Kirps

# Quel avenir pour nos Archives nationales?

« Les archives sont devenues, surtout depuis deux siècles, la source indispensable de tout travail historique. Les dépôts d'archives ont cessé d'être exclusivement l'entrepôt des dossiers devenus inutiles pour l'expédition courante des affaires mais conservés en vue de leur utilisation certaine ou éventuelle, ils sont les nouveaux laboratoires de l'Histoire. 1 »

# Un patrimoine précieux au passé agité

Jean Favier, éminent historien médiéviste français, directeur général des Archives de France de 1975 à 1994 et président de la Bibliothèque nationale de France de 1994 à 1997, est l'auteur de nombreux ouvrages historiques. La phrase citée en exergue a le mérite de dire très clairement que les archives sont le ferment de toute politique culturelle qui construit l'avenir sur les bases solides de la recherche historique : en effet, les archives sont des documents uniques et constituent une des plus grandes richesses de notre patrimoine national. Elles sont un élément intrinsèque de nos connaissances et constituent un trésor irremplaçable. Devant l'intérêt grandissant du public pour son histoire et les questions d'identité, les archives sont devenues un institut culturel de première importance.

La constitution d'archives au Luxembourg remonte au temps des comtes de Luxembourg. Logées souvent dans des conditions déplorables, dans des locaux peu appropriés à leur bonne conservation, elles ont traversé les âges pour parvenir jusqu'à nous : nous avons le devoir d'assurer leur transmission aux générations futures, dans le meilleur état possible.

Devant l'intérêt grandissant du public pour son histoire et les questions d'identité, les archives sont devenues un institut culturel de première importance.

Or l'histoire le prouve : ce n'est qu'en 1884, après des siècles de déménagements d'un endroit à l'autre, que les archives purent trouver une demeure dans un nouveau local construit par l'architecte de l'Etat Charles Arendt. Il s'agissait d'une annexe érigée dans la cour de l'Hôtel du Gouvernement (ex-refuge Saint-Maximin) sur l'emplacement d'une serre. Un demi siècle plus tard, en 1933, ce bâtiment fut démoli dans le cadre d'un vaste programme d'urbanisation. Les collections des archives furent alors logées provisoirement dans l'Hôtel des Terres-Rouges ainsi que dans les magasins de grains de l'ancienne forteresse. Il devenait de plus en plus urgent d'aménager de façon définitive des locaux appropriés. Après l'aménagement de la Caserne des Volontaires au plateau du Saint-Esprit, les Archives – devenues

Archives de l'Etat en 1958, puis Archives nationales (ANLux) en 1988 – purent finalement s'installer en 1968 dans le bâtiment de l'ancienne caserne, bâtiment dans lequel elles se trouvent encore actuellement. Au fil des années, les capacités de stockage ont été augmentées par l'aménagement des souterrains du nouvel Hôtel des Postes à Luxembourg-Gare et d'une partie du parking souterrain du Plateau du Saint-Esprit<sup>2</sup>.

## Un nouveau bâtiment pour les Archives nationales ?

A partir du milieu des années 1990, les besoins d'espace des Archives nationales pour accueillir un public plus large dans de meilleures conditions et répondre aux questions toujours plus pressantes des historiens professionnels, jeunes chercheurs, généalogistes amateurs et autres, sont devenus plus importants. Par ailleurs, la production d'archives s'est considérablement amplifiée. Afin de garantir l'agrandissement des capacités stockage et de conservation des collections dans des conditions adéquates, le gouvernement prit, en 2002, la décision de construire un nouveau bâtiment à Esch-Belval.

Du concours international en vue de la réalisation des nouvelles Archives nationales, lancé le 10 janvier 2003 par le Fonds Belval, le bureau d'architecte luxembourgeois Paul Bretz sortit lauréat. Le projet de Paul Bretz pour le nouveau bâtiment des Archives nationales, en verre et en acier, avait une surface de



50 000 m<sup>2</sup>. Il se composait de deux bâtiments aux fonctions bien distinctes:

- un grand volume de stockage (45 000 m²), une espèce d'armoire géante : un bloc de béton fermé avec une seule entrée afin de garantir la sécurité des collections ;
- devant ce bloc en porte-à-faux, était prévu le bâtiment destiné au public et au fonctionnement des archives ; il se composait de trois « boîtes » correspondant aux trois zones, publique (avec salles de lecture et bibliothèque), administrative et logistique. L'espace auditoire pour conférences publiques et le café ouverts en dehors des heures de bureau étaient prévus pour pouvoir fonctionner de façon indépendante.

Après les élections législatives de 2004, le gouvernement, ayant en un premier temps considéré la possibilité de réunir dans un même bâtiment une bibliothèque universitaire et les Archives nationales, décida de revoir le premier projet et de faire construire un bâtiment d'archives en plusieurs phases afin de ne pas engendrer directement la charge financière totale d'un grand bâtiment, destiné à rester à moitié vide pendant un laps de temps considérable. Un groupe de travail fut mis en place en 2006 pour élaborer un nouveau projet de construction tenant compte à la fois de la situation financière de l'Etat et des besoins imminents des Archives nationales. Les besoins en espace de stockage des Archives nationales sur plusieurs années furent calculés et un nouveau programme de construction, avisé par un expert français de la Direction des Archives de France, fut élaboré par les

Les problèmes de stockage n'ont pas diminué : dans quelques mois, les dépôts des Archives nationales seront pleins.

responsables du Fonds Belval, du ministère de la Culture et des Archives nationales. Une première phase de construction devait mettre en place une surface de stockage de 90 à 100 km ainsi qu'une surface administrative de 5 000 m<sup>2</sup>. Ces surfaces devaient combler les besoins des Archives nationales pour une période de 12 à 15 ans. Le nouveau programme de construction fut transmis en date du 31 mars 2009 par le ministère de la Culture au ministère des Travaux publics. Malheureusement, dans le cadre des mesures d'économies décidées par le gouvernement, le projet ne figure plus parmi les priorités et a été reporté après 2014, sous réserve des disponibilités financières à ce moment-là<sup>3</sup>.

Le nouveau report du projet de construction soulève un certain nombre de questions qui nécessitent des réponses rapides. Les problèmes de stockage n'ont pas diminué: malgré la récupération récente du grenier situé au-dessus du bâtiment principal des Archives nationales, malgré une réorganisation et une gestion judicieuse de l'ensemble des espaces disponibles, les dépôts des ANLux seront pleins dans les mois à venir. Suite à d'importants transferts d'archives depuis le début de l'année et dans la perspective des versements imminents de la part de certains services administratifs et ministériaux, il n'y aura plus d'espace de stockage disponible. Certaines demandes de transfert de documents ont d'ailleurs déjà été tenues en suspens, en attendant de trouver des locaux adéquats. L'ancien Comptoir pharmaceutique, situé rue du Commerce, avait été proposé comme solution temporaire dans la perspective de la réalisation rapide d'un nouveau bâtiment. Au rythme actuel des transferts de documents, les locaux du Comptoir pharmaceutique seront, eux aussi, pleins dans quelques mois.

Par ailleurs, le stockage actuel de documents dans le parking du Saint-Esprit, envisagé comme solution provisoire, pose un certain nombre de problèmes : la poussière est envahissante, les conditions climatiques sont peu propices à la bonne conservation des documents, l'accès en cas de sinistre est mal réglé. Le magasinier, pour avoir accès aux dépôts du parking doit d'abord emprunter (et ceci par tous les temps!) un passage situé à l'extérieur pour circuler ensuite à l'intérieur du parking entre les voitures. Dans ces conditions, la bonne conservation de nos archives s'avère difficile. Il faudra trouver avec les responsables politiques des solutions rapides pour ne pas mettre en danger la sécurité de nos documents d'archives et de risquer la perte ou la destruction de documents précieux.

L'urgence d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales est encore plus grande par le fait que lors des discussions autour des surfaces attribuées à la nouvelle Cité judiciaire sur le plateau du Saint-Esprit, le gouvernement a promis d'affecter le bâtiment actuel des Archives nationales à la Cité judiciaire.

#### Le défi des archives électroniques

Au-delà des questions de locaux appropriés et de la construction d'un nouveau bâtiment, se pose le défi des archives électroniques. Comme tous les domaines liés à l'information, celui des archives a été frappé de plein fouet par la révolution technologique de l'informatique. Il a été amené à revoir progressivement ses conceptions traditionnelles en matière de collecte, de traitement et d'exploitation des documents. Si le microfilm reste aujourd'hui le support de préservation le plus stable (les experts lui attribuent une durée de vie qui peut aller jusqu'à 500 ans) et si les ateliers des ANLux continuent à microfilmer certaines catégories de documents, l'avenir pointe de manière inéluctable vers le numérique.

Il faut distinguer entre la numérisation des documents traditionnels existant au sein des Archives nationales et l'archivage des données d'origine numériques (« digitally born » c.-à-d. les données qui sont créées électroniquement).

D'importants efforts sont actuellement entrepris pour numériser et mettre en ligne des archives publiques, gratuitement et à la disposition de tous. Le projet d'établissement d'un plan de numérisation national, appuyé par le Ministère de la Culture et coordonné par la Bibliothèque nationale, permettra aux ANLux de poursuivre leur politique de numérisation en coordination avec les autres instituts culturels. Depuis 2005, les Archives nationales ont réalisé de vastes efforts dans la mise à disposition d'inventaires via Internet. Le nouveau site Internet, présenté le 30 juin 2008, se distingue non seulement par un nouveau design et une meilleure navigation, mais propose également une recherche rapide et efficace dans les inventaires numérisés. Les documents peuvent désormais être commandés en ligne. Par ailleurs, les deux salles de lecture fonctionnent en accès WIFI.

Les fonds numérisés dont disposent les ANLux pour le moment portent sur les registres de l'Etat civil de 1795 à 1923, les documents du Minutier central des notaires de 1606-1795 (1 500 000 prises), sur les 7 350 photographies anciennes de la Collection photographique du service gouvernemental d'expansion économique et touristique, sur la collection de 4300 cartes postales et sur les 439 plaques de verre du Fonds « Etablissements Duscher & Cie ». Parmi les projets en cours de réalisation, on peut citer la numérisation des registres de « Registrature aux commissions octrois et patentes délivrés par le Souverain » issus du Fonds du conseil provincial

(1544-1791) ou encore les 165 chartes et actes en provenance de l'abbaye de Saint Hubert (1071-1779). Par ailleurs, les ANLux sont en train de mettre en place un projet plus vaste de numérisation des minutes notariales, conservées dans le fonds du Minutier central des notaires, couvrant la période de 1796 à 1850. A terme, les reproductions de ces documents seront diffusées sur le Web. La dématérialisation des originaux de ce fonds d'archives permettra d'en retirer l'accès en salle de lecture et d'en garantir une meilleure conservation à long terme.

On ne peut être certain que les supports sur lesquels sont fixés les documents électroniques soient encore lisibles dans 10 ou 20 ans (...) Les risques de perte de données, de déformation voire de falsification se trouvent multipliés.

Il est évident que les projets de numérisation en question représentent des enjeux financiers considérables et doivent être gérés de manière judicieuse et réfléchie. Jusqu'à présent, les Archives nationales n'ont pas eu à leur service un informaticien – elles disposeront très prochainement d'un expert détaché par le Service informatique de l'Etat. Ceci est loin de suffire aux besoins importants de ressources humaines qualifiées nécessaires à la bonne gestion du grand défi que représente l'archivage numérique. En ce qui concerne les disponibilités budgétaires, d'importants moyens financiers ont été mis à disposition des ANLux depuis 2008 par le ministère de la Culture: 291 000 euros en 2008, 200 000 euros en 2009 et 240 000 euros en 2010.

Par ailleurs, l'Etat luxembourgeois a réalisé ces dernières années des progrès majeurs en matière de gouvernance électronique. La montée en puissance des initiatives de e-Gouvernement, la facilité de création et d'échange de contenu aboutissent à la création d'un contenu particulièrement abondant qui devra prochainement être pris en charge par les Archives nationales. En ce qui concerne ces « documents-nés électroniques », l'évaluation archivistique doit intervenir beaucoup plus tôt que dans un environnement papier – idéa-

lement dès la conception même d'une application informatique. L'archiviste doit intervenir en amont du processus créateur de documents électroniques et dialoguer avec les concepteurs des systèmes informatiques. « La mutation des méthodes de gestion conduit l'archiviste ... à ne plus se manifester seulement lorsque le document commence de perdre une partie de son utilité courante : pour assurer l'instrument de travail de l'historien de demain, il doit intervenir pendant que le document se consitue.<sup>4</sup> » Afin d'empêcher la perte de quantités importantes de documents électroniques, les Archives nationales devront être associées dès que possible aux travaux des responsables de e-Governement.

Les documents électroniques s'avèrent fragiles et leur espérance de vie est particulièrement limitée. Spécialistes de la préservation matérielle des documents sur papier et parchemin, les archivistes posent depuis des années la question de la conservation à long terme des documents électroniques et soulignent le risque de triple obsolescence qui les menace:

- fragilité des supports magnétiques et optiques;
- dépendance envers les machines de lecture ;
- cycle de vie de plus en plus court des logiciels sans garantie que les logiciels les plus récents permettent de lire les formats les plus anciens<sup>5</sup>.

On ne peut être certain que les supports sur lesquels sont fixées les données mémoires électroniques soient encore lisibles dans 10 ou 20 ans à cause des changements dans la conception des codes, des programmes ou des machines. Les risques de perte de données, de déformation voire de falsification se trouvent multipliés.

Selon la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat, « les Archives nationales ont pour mission de réunir tous les documents d'intérêt historique qui leur sont soumis. Elles classent, inventorient et conservent les archives publiques en vue de leur utilisation à des fins historiques et administratives ». Ceci concerne autant les documents sur support traditionnel que les documents électroniques. Il est vrai qu'au fil des siècles, « les archives ont toujours changé dans leurs supports, ou leurs modes

de conservation, de gestion et de communication. En ce sens, il y a incontestablement continuité dans le passage de la tablette au papyrus puis au parchemin, au papier et enfin, au microfilm. Par contre, c'est d'une vraie rupture, multiforme, dont il est question actuellement avec les documents électroniques ... Mais c'est aussi la fonction de l'archiviste lui-même, et ses responsabilités qui sont affectées. <sup>6</sup> » D'une manière générale, l'archiviste apparaît dorénavant comme un spécialiste de la gestion de l'information.

On voit donc l'urgence de réfléchir aux meilleures voies pour préserver à longue durée les informations électroniques et y assurer un accès qui, tout en bénéficiant des possibilités nouvelles de recherche et d'accès qu'offre l'informatique, donne aussi des garanties sur la signification des contenus, sur leur communication et leur pérennité. Il est absolument essentiel que la politique des archives s'appuie sur le développement des nouvelles technologies de la communication. Dans les années à venir, nous devrons consacrer une grande partie de notre énergie à la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication : ces efforts devront aller de pair avec la planification dans les meilleurs délais du nouveau bâtiment pour les Archives nationales. •

#### "Eis national Kënschtler"

"Eis national Kënschtler gi vun de lëtzebuergesche Kulturinstitutioune vernoléissegt." So die bizarr formulierte These, die am 17. Juni im Casino - Forum d'art contemporain diskutiert werden sollte. Marc Baum, der zusammen mit Vincent Wilwers die Diskussion leitet, findet den Wortlaut "bedenklich" und fragt, was man sich unter einem "nationalen Künstler" vorzustellen habe. Dem verhätschelnden Ton ("vernoléissegen") setzen die Teilnehmer dann aber in der Hauptsache marktwirtschaftlich-virile Sprüche entgegen.

Der Kunstbuchhändler Hans Fellner liest aus einem "im Affekt geschriebenen" Aufsatz vor: "Bedient den Markt, nicht nur den der Eitelkeiten, seid professionell und Dienstleister (...) konkurriert und verkauft euch." Und weiter: "Verschont uns vor euren Depressionen, die das Proffengehalt in euch gebiert. Wir wollen hier und jetzt überrascht, verärgert, überwältigt, verunsichert oder verzaubert werden. Schlagt uns, streichelt uns, wenn ihr so wollt: fickt uns." Das unterschreibt Jean-Marie Biwer "mit zwei Händen". Der im Ösling ("im Exil") lebende Maler und Boheme habe schon "immer so gelebt; das ist Voraussetzung für die ganze Sache." Doch dann, in den Achtzigern, seien die Künstler "ewég gefuer wéi d'Mécken" und meint damit das resignierte Hinübertreten in den Lehrerberuf. Er habe aber keine "rancune", sagt Biwer (gleich ein halbes Dutzend Mal). Kevin Muhlen, Directeur artistique des Casinos, kommt auf die Fick-Metapher zurück, spinnt sie weiter und erklärt sie zum Leitmotiv des Abends. "Jhicken" müsse man haben, meint er (feministischer Zwischenruf aus dem Saal: "Et geet och ouni Jhicken!"). "Weg gehen muss man und weg bleiben vielleicht auch, anstatt sich in Luxemburg in seinem kleinen Leben einzurichten", so Muhlen.

Dann spricht Roland Quetsch ins Mikrophon. Er arbeitet als "kastrierte Version eines Proffs" (Chargé d'éducation), erklärt er. Nach der Schule fahre er in sein Atelier, bastele an seinen Rahmen und "fülle sie dann mit Farbe". In Luxemburg will er bleiben: "Vielleicht will man ja einfach malen und mit seiner Familie und seinen Freunden leben." Kevin Muhlen meint, recht kühl: "Dann wird man eben nicht Künstler." Daraufhin verspürt der Wahl-Eislécker Biwer den Drang "subjektiv zu werden". Er habe Maler werden wollen, "contre vents et marées", das sei einfach seine "Natur". Seit den Neunzigern sei aber alles "den Bach runter gegangen". Viele Leute würden malen, das seien aber meist keine Künstler, das seinen bloß Leute, die Bilder produzieren. Schuld daran sei das Casino: "Der Lunghi, der hat Tabula rasa gemacht; und wir alle wurden unter den Tisch gekehrt." Seitdem würde auf schnell wechselnde Moden gesetzt. Kevin Muhlen, dem die Diskussion unangenehm wird, versucht zu widersprechen: "Mode ist nicht der richtige Ausdruck..." Daraufhin der Jungmaler Quetsch: "Ihr nennt das 'internationaler Diskurs', andere Leute nennen das einfach "Mode"." Später meldet sich dann noch einmal Hans Fellner zu Wort und regt sich über die Politik der "kulturellen Gießkanne" auf. Der Altmaler und Boheme Biwer erklärt wiederum, er mache "seinen Match" alleine, seine Problematik sei eine künstlerische. Jedoch: "Der Luxemburger kauft keine Kunst, über die er nachdenken muss – das macht er nicht!" In Luxemburg gäbe es kein Wissen über Kunst, weder ein intellektuelles, noch ein instinktives. Überall und andauernd treffe er auf intellektuelle und gefühlsmäßige Analphabeten.

Aus dem Saal kommt die Frage, ob wir denn dümmer seien als die anderen. Biwer sieht die Sache "mathematisch": in Deutschland gäbe es ja auch mehr Briefmarkensammler als in Luxemburg. Marc Baum sieht die Sache politisch: In Island, wo weniger Leute leben als in Luxemburg, könne die Kulturszene auf internationalem Niveau mithalten. Grund hierfür sei u. a. die staatliche Kulturförderung. Baum wundert sich, warum keiner über den Staat redet, und bringt die Diskussion zum Abschluss.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jean Favier, in : Les Archives, Collection Que sais-je, Paris, 2001 p. 37

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> voir aussi: Paul Spang: Quand les archives racontent l'Histoire des Archives, Luxembourg, 1979, pp. 20-25

<sup>3</sup> voir aussi : Réponse commune de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et de Monsieur le Ministre des Travaux publics à la question parlementaire n° 2475 du 17 avril 2008 de l'honorable Députée Madame Anne Brasseur ; Réponse commune de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 322 du 16 décembre 2009 de l'honorable Députée Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 560 du 9 avril 2010 de l'honorable Députée Madame Anne Brasseur

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Jean Favier, in : Les Archives, Collection Que sais-je, Paris, 2001, p. 50

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> François Burgy: « Les documents électroniques vontils avoir raison des archivistes ? », in: Les archives électroniques. Quels défis pour l'avenir ?, Louvain-la-Neuve, 2004, p.11

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> François Burgy et Paul Servais : « Pour poursuivre la réflexion », in : Les archives électroniques. Quels défis pour l'avenir ?, Louvain-la-Neuve, 2004, pp. 161-162